

Accord de coopération

Pour un diplôme de Master en droit de la propriété intellectuelle

Entre

L'Université Lumière Lyon 2

Et

L'Université d'État de Bakou

.....

Annexe 1 : Maquette des enseignements

Annexe 2 : Contacts

Annexe 3 : Modalités indemnitaires et facturation des activités pédagogiques

Annexe 4 : Critères de sélection des étudiant.es

Annexe 5 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

Annexe 6 : Modalités administratives / inscriptions

PRÉAMBULE

Dans le prolongement du protocole d'intention signé à Bakou le 30 janvier 2019, le présent accord de coopération vise à mettre en place une formation universitaire de deuxième cycle (Master) de pointe dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, brevets, marques, etc.), comprenant des enseignements tant en français qu'en anglais, et destinée à s'ouvrir à la rentrée 2021. Il relève d'une volonté de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2, l'Université d'État de Bakou et l'Agence de la propriété intellectuelle de la République d'Azerbaïdjan en ce domaine. Cet accord de coopération a pour objet de permettre aux étudiant.es d'obtenir un diplôme français mais aussi azerbaïdjanais de Master en droit de la propriété intellectuelle. Il s'inscrit dans un objectif de croissance des compétences et connaissances en Azerbaïdjan dans le champ de la protection et de l'exploitation des actifs incorporels, ainsi que du droit des nouvelles technologies, ce qui correspond à des enjeux économiques et sociaux fondamentaux pour ce pays, afin de

répondre aux défis du développement de l'économie de l'immatériel. Par ailleurs, les cours de français seront délivrés grâce à un partenariat noué entre l'Université d'État de Bakou et l'Institut Français d'Azerbaïdjan. Au-delà de la formation, l'ouverture de ce Master s'inscrit également dans un projet de développer des synergies sur le plan de la recherche en lien avec la propriété intellectuelle.

L'Université Lumière Lyon 2,

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège est situé au n° 18 quai Claude Bernard, 69365 Lyon Cedex 07, France,
représentée par sa Présidente Nathalie Dompnier,
ci-après désignée « Université Lumière Lyon 2 »,
d'une part,

et

L'Université d'État de Bakou

Personne morale de droit public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé à 23 rue Académicien Zahid Khalilov AZ 1148 Bakou, Azerbaïdjan, représentée par son Recteur Elchin Babayev

ci-après désignée « Université de Bakou »
d'autre part,

Et désignées cumulativement ci-après « les universités partenaires »,

En vue d'établir et d'entretenir des relations de coopération entre les deux établissements et d'atteindre les objectifs d'une formation au niveau international,

Conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 - Diplômes délivrés

L'Université de Bakou et l'Université Lumière Lyon 2 – Faculté de Droit-Julie Victoire Daubié collaborent à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer chacune un diplôme de Master dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle.

L'Université Lumière Lyon 2 délivrera le Master domaine Droit, Économie, Gestion, mention droit des affaires, parcours droit de la propriété intellectuelle aux étudiant.es qui auront suivi la formation selon les dispositions prévues dans le présent accord. L'Université de Bakou délivrera à ces mêmes étudiant.es un diplôme de Master Droit de la propriété intellectuelle, spécialité Jurisprudence.

Les universités partenaires s'engagent à fournir aux étudiant.es du cursus un supplément au diplôme retraçant leur parcours international.

Article 2 – Suivi et coordination des diplômes

Afin d'assurer un suivi et une coordination de ce projet, les parties s'engagent à respecter les modalités suivantes :

L'Université Lumière Lyon 2 s'engage à :

- assurer le bon déroulement et le suivi de la formation par les coordinateurs.trices pédagogiques ;
- envoyer ses enseignant.es pour dispenser certains des enseignements prévus dans les maquettes pédagogiques ;
- assurer les enseignements et respecter les obligations pédagogiques ;
- procéder aux inscriptions administratives des étudiant.es sélectionné.es dans ce cursus ;
- donner l'accès aux étudiant.es du programme à ses ressources numériques, dans la mesure de ses capacités techniques ;
- délivrer le diplôme français de Master en cas de réussite aux examens.

L'Université de Bakou s'engage à :

- veiller à la bonne exécution du programme ;
- désigner des enseignant.es de l'Université de Bakou qui interviendront dans ce programme ;
- faciliter l'hébergement des enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 ;
- prendre en charge les billets d'avion des enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 pour ce programme ;
- garantir les indemnités *per diem* aux enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 ;
- communiquer chaque année à l'Université Lumière Lyon 2 une information sur les indemnités qui auront été versées aux enseignant.es pour couvrir leurs frais de mission ;
- verser à l'Université Lumière Lyon 2 les frais correspondant à la rémunération des enseignant.es missionné.es par cette dernière, correspondant aux cours sur site ou à distance qu'ils/elles effectuent et à la direction de mémoire ou de rapport de stage, ainsi qu'à l'équivalence horaire versée au coordinateur/à la coordinatrice du Master ;
- mettre à la disposition les locaux nécessaires à la réalisation des enseignements et des examens ;
- réceptionner et traiter les candidatures au Master ;
- envoyer à l'Université Lumière Lyon 2 la liste des étudiant.es sélectionné.es ;
- gérer l'emploi du temps ;
- communiquer les informations administratives et envoyer les notes au terme des examens à l'Université Lumière Lyon 2 ;

- assurer les enseignements et respecter les obligations pédagogiques.

Article 3 - Contacts référents et gestion du diplôme

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours.

Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 2.

Ce diplôme de Master est géré par la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2 et la Faculté de Droit de l'Université de Bakou pour les aspects pédagogiques, administratifs, logistiques et financiers.

Il est créé un comité de suivi du programme comprenant le/la représentant.e de chaque université partenaire ou son/sa délégué.e. Il/elle peut inviter, à titre consultatif, toute personne utile à ses travaux. Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an et a pour fonctions principales :

- de déterminer les orientations et les modalités pratiques de la formation ;
- de veiller au bon déroulement du programme ;
- d'effectuer un bilan annuel de la formation et une projection, notamment sur les difficultés rencontrées, les moyens (humains, matériels, financiers) à disposition, l'évolution des effectifs, le taux de réussite, l'insertion professionnelle des diplômés ou leur réorientation, les partenariats avec les organismes professionnels.

Article 4 – Sélection et inscriptions

Peuvent être candidat.es à la première année de Master des étudiant.es titulaires d'une licence de droit azerbaïdjanaise, française ou étrangère ou toute personne justifiant d'une formation universitaire et éventuellement d'une expérience professionnelle jugées suffisantes. De même, exceptionnellement, l'inscription en deuxième année de Master peut être ouverte sur candidature à d'autres étudiant.es que ceux ou celles ayant réussi la première année de Master.

La sélection des étudiant.es se fait au regard de différents critères :

- leur niveau universitaire et leurs résultats académiques antérieurs ;
- leur maîtrise des langues française et anglaise;
- leur motivation ;
- leur projet professionnel.

Les documents fournis par les étudiant.es candidat.es sont détaillés en annexe 4.

La capacité d'accueil est fixée entre 8 et 15 étudiant.es par année académique.

La liste définitive des étudiant.es sélectionné.es est définie par une commission pédagogique paritaire, réunissant les coordonnateurs pédagogiques de la formation et un.e représentant.e des doyen.nes des Facultés de Droit de chacune des universités partenaires.

Les étudiant.es doivent s'inscrire régulièrement au sein des deux universités partenaires.

Les étudiant.es sont exonéré.es des frais d'inscription à l'Université Lumière Lyon 2. Ils/elles sont néanmoins assujetti.es à la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Les étudiant.es doivent s'acquitter des assurances nécessaires, telles que les assurances maladie et responsabilité civile, en Azerbaïdjan et dans le pays où le stage est effectué.

Article 5 – Programme et modalités d'examens

5.1 : Programme

Le cursus du master se déroule sur deux années universitaires. Les cours délivrés dans le cadre de la formation sont dispensés en français ou en anglais.

Les cours de français sont assurés par l'Institut Français d'Azerbaïdjan, sur la base d'un accord qui sera signé entre ce dernier et l'Université d'État de Bakou.

En deuxième année de Master, l'étudiant.e doit préparer un mémoire selon les consignes données par l'équipe pédagogique et le directeur/la directrice de mémoire. De plus, il/elle doit accomplir un stage d'une durée minimale de deux (2) mois, pouvant être effectué dans tout pays.

Les enseignements sont principalement dispensés par des enseignant.es provenant des deux universités partenaires et, subsidiairement, par des enseignant.es d'autres établissements.

Les deux universités définissent en annexe 1 la maquette commune d'enseignement concernée par ce double diplôme.

À la fin de la période de formation, l'étudiant.e passe les examens au sein de l'Université de Bakou. Une seconde session est organisée par celle-ci, en application des règlements de scolarité des deux universités partenaires.

5.2 : Modalités d'examens

L'obtention des diplômes susmentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention des 120 crédits ECTS au cours des deux années de Master. Les cours suivis et les résultats des examens obtenus à l'Université de Bakou sont reconnus à l'Université

Lumière Lyon 2 afin de permettre la délivrance du double diplôme Master domaine Droit, Economie, Gestion, mention droit des affaires parcours droit de la propriété intellectuelle.

Plus spécifiquement, le stage fait l'objet d'un rapport de stage donnant lieu à soutenance. La visio-conférence est possible. La note de rapport de stage est arrêtée à l'issue d'une soutenance orale par un jury composé d'enseignant.es des universités partenaires. Le mémoire de recherche, dirigé par un.e enseignant.e du programme, fait, lui aussi, l'objet d'une soutenance orale qui peut être organisée en visio-conférence. La note de mémoire est arrêtée à l'issue d'une soutenance orale par un jury composé d'enseignant.es des universités partenaires.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillées en annexe 4.

Article 6 – Validation du parcours de formation

Chaque année de Master est validée si l'étudiant.e a obtenu au moins 10 sur chacun des semestres. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Article 7 - Mobilité des enseignant.es

Ce programme de double diplôme met en place une mobilité des enseignant.es de l'Université Lumière Lyon 2 et enseignant.es missionné.es par celle-ci. Les enseignant.es seront désigné.es au regard de leurs compétences et de leur expertise. Ils/elles pourront assurer jusqu'à deux cours chaque année. La durée indicative du séjour des enseignant.es est d'une à trois semaines, selon les exigences du calendrier universitaire des universités partenaires.

Les interventions des enseignant.es de l'Université Lumière Lyon 2 pourront consister en :

- l'animation de cours magistraux (« *lectures* »), qui seront rémunérés comme des heures de cours magistraux (CM) ;
- l'animation de travaux dirigés (« *seminars* »), qui seront rémunérés comme des heures de travaux dirigés (TD) ;
- la supervision de mémoire et de travaux dirigés, qui sera rémunérée en application du référentiel de l'Université Lumière Lyon 2.

Ces interventions entreront dans le service ou les heures complémentaires de l'enseignant.e de l'Université Lumière Lyon 2 et seront rémunérées par celle-ci.

Article 8 – Financements

Dans le but d'atteindre les objectifs susmentionnés, l'Université de Bakou s'engage à chercher les moyens nécessaires, dans le respect des dispositions en vigueur dans le pays pour financer intégralement le projet.

Les enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 perçoivent de la part de l'Université de Bakou des indemnités *per diem* destinées à couvrir les frais de mission. Le montant de ces indemnités *per diem* est fixé en annexe 4. Les enseignements, qu'ils soient dispensés sur site ou à distance, donneront lieu à une facturation de la part l'Université Lumière Lyon 2 correspondant à une rémunération horaire fixée en annexe 4. Une rémunération prise en charge par l'Université de Bakou est indiquée en annexe pour les enseignant.es intervenant pour encadrer et superviser la préparation d'un rapport de stage ou d'un mémoire.

Article 9 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux universités. Toutefois, l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes prévaut sur la présente convention. En cas de non-renouvellement à l'identique de l'accréditation de l'une des institutions, l'annexe pédagogique devra être modifiée.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux universités partenaires, à l'exclusion de la maquette en annexe qui pourra évoluer et être modifiée de façon séparée au présent accord avec l'approbation des instances des universités partenaires.

Le présent accord pourra être renouvelé avec l'approbation écrite des universités, au moins trois (3) mois avant son expiration, sous la forme d'un nouvel accord. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque université partenaire pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six (6) mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception ainsi que par courriel adressés à leur représentant.e.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant.es inscrit.es dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme, dans une limite de quatre années d'inscription dans le programme.

Article 10 – Protection des données personnelles

Chaque université partenaire s'engage à préserver la confidentialité des données personnelles communiquées dans le cadre des différentes activités de coopération, objet de cet accord. Chacune doit s'assurer d'obtenir des enseignant.es-chercheur.es et des étudiant.es en échange leur consentement préalable à la communication de toute information personnelle à l'autre université partenaire. Les parties s'engagent à conserver les données personnelles ainsi transmises pour la durée strictement nécessaire aux activités concernées.

Article 11 – Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en langue azerbaïdjanaise. La version en français fait foi. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution.

Signé à Bakou, le _____

Signé à Lyon, le _____

Pour l'Université d'Etat de Bakou

Pour l'Université Lumière Lyon 2

Le Recteur, Elchin Babayev

La Présidente, Nathalie Dompnier

Signé à Bakou, le _____

Signé à Bakou, le _____

En présence de M. le Directeur de l'Agence nationale de la propriété intellectuelle de la République d'Azerbaïdjan

En présence de l'Ambassadeur de France en Azerbaïdjan,

Son Excellence, Monsieur Zacharie Gross

Annexe 1 : Maquette

Nº	Title of course	Credit	Class hours.	Lec	Sem	term (fall or spring)
Fall-1		30	165	90	140	
1	Foreign Language: English	4	0	0	30	fall-1
2	Foreign Language: French	4	0	0	50	fall-1
3	Current Problems of Legal Science	2	15	10	5	fall -1
4	Legal Writing and Research	4	30	10	20	fall -1
5	Current problems of Intellectual Property Law	4	30	20	10	fall -1
6	Intellectual Property Law and Human Rights Law: text & Case Law	4	30	20	10	fall -1
7	Legal Institutions in the field of Intellectual Property	2	15	10	5	fall -1
8	Protection of Cultural Heritage	2	15			fall -1
9	Copyright and Related Rights	4	30	20	10	fall -1

Spring 2		30	245	125		
10	Foreign Language: English	2	15	0	15	Spring -2
11	Foreign Language: French	4	50	0	50	Spring -2
12	Trademark Law	4	30	20	10	Spring -2
13	Patent Law and protection of secret	4	30	20	10	Spring -2
15	Design law	4	30	20	10	Spring -2
16	European Intellectual Property Law	4	30	20	10	Spring -2
17	US law: Comparative law in the field of IP Law : France-US-Azerbaïdjan	4	30	30		Spring -2
18	Intellectual Property Law and WTO	2	15	15		Spring -2
19	Economics & IP	2	15			Spring -2

fall -3		30	245	125		
20	Foreign Language: English	2	15	0	15	fall -3
21	Foreign Language: French	4	50	0	50	fall -3
22	International private law & IP	4	30	20	10	fall -3
23	Competition Law & IP	2	15	10	5	fall -3

24	IP & Digital Technologies	4	30	20	10	fall -3
25	Practical studies and pleadings	4	30	20	10	fall -3
26	Judicial Procedures and Alternative Dispute Resolution in the field of Intellectual Property	4	30	20	10	fall -3
27	Negotiating, drafting, writing & analyzing contracts	4	30	20	10	fall -3
28	Taxation & IP	2	15	15		fall -3

Spring -4						
29	Scientific- Research Internship (stage obligatoire min. de 2 mois)	12				Spring -4
30	Preparation and defence of master thesis (in French or English)	18				Spring -4

Annexe 2 : Contacts référents

- Contacts pédagogiques :

Pour l'Université Lumière Lyon 2, contact principal :

Alexandre Quiquerez
 Faculté de droit Julie-Victoire Daubié
 Université Lumière Lyon 2
 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
 alexandre.quiquerez@univ-lyon2.fr

Contact subsidiaire en cas d'indisponibilité :

Anne-Emmanuelle Kahn
 Faculté de droit Julie-Victoire Daubié
 Université Lumière Lyon 2
 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
 anne-emmanuelle.kahn@univ-lyon2.fr

Pour l'Université de Bakou :

Habib HAJIYEV
 Enseignant à la Faculté de Droit de l'Université d'Etat de Bakou
 23 rue Académicien Zahid Khalilov AZ 1148 Bakou, Azerbaïdjan
 h.hajiyev@hotmail.com
 habib.haciyev@bsu.edu.az
 +33778841261
 +994703201010

- Contacts administratifs :

Pour l'Université Lumière Lyon 2 :

Le ou la gestionnaire de scolarité
Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié
Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
Tel : +33 4 78 69 XX XX
Mail : masters1.fdjvd@univ-lyon2.fr

Le ou la gestionnaire des conventions
Direction des relations internationales
Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France
Tel : +33 4 78 69 70 52
Mail : bilateral.agreements@univ-lyon2.fr

Pour Université d'Etat de Bakou :

Habib HAJIYEV
Enseignant à la Faculté de Droit de l'Université d'Etat de Bakou
23 rue Académicien Zahid Khalilov AZ 1148 Bakou, Azerbaïdjan
h.hajiyev@hotmail.com
habib.haciyev@bsu.edu.az
+33778841261
+994703201010

Annexe 3 : Modalités indemnitaires et facturation des activités pédagogiques

- Indemnités versées par l'Université de Bakou aux enseignant.es missionné.es par l'Université Lumière Lyon 2 :

- frais de déplacement (billet d'avion) : soit l'Université de Bakou prendra en charge directement les frais de déplacement (billets d'avion), soit elle les remboursera, en fonction du choix de l'enseignant qui sera exprimé auprès de l'Université de Bakou en amont à son déplacement.

- frais d'hébergement et de restauration (per diem) : 204 euros par jour (montant correspondant aux frais de mission indiqués par le Ministère de l'Economie en novembre 2020 sur <https://www.economie.gouv.fr>).

- Facturation par l'Université Lumière Lyon 2 à l'Université de Bakou des frais correspondant :

- à la rémunération des enseignant.es de l'Université Lumière Lyon 2 pour les cours dispensés à Bakou : 160 euros par heure.

- à la rémunération pour les enseignements à distance : 160 euros par heure.

- à l'encadrement d'un mémoire ou d'un rapport de stage : montant correspondant au référentiel applicable de l'Université Lumière Lyon 2.

- à l'équivalence horaire prévue dans le cadre du référentiel de l'Université Lumière Lyon 2 versée au coordinateur/à la coordinatrice du Master : 15 HTD.

Annexe 4 : Critères de sélection des étudiant.es

Pour prétendre à participer à ce programme, chaque étudiant.e doit :

- Présenter les relevés de notes antérieurs, notamment de Licence
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Passer un entretien en deux langues (français, anglais)
- Justifier d'un niveau minimum B2 dans les deux langues

Annexe 5 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

Chacune des dispositions des règlements de scolarité s'applique conformément au règlement en vigueur. En cas de contradiction ou de conflit sur un point, le règlement de scolarité de l'Université de Bakou prévaudra.

Les jurys sont formés selon les réglementations des deux universités partenaires.

Les parties s'engagent à mettre en place un jury d'examen commun aux deux universités partenaires qui délibère sur les résultats des étudiant.es inscrit.es. Ce jury statue à la fin de chaque session de la première année et de la seconde année de Master.

Le jury est composé de son/sa Président.e, du/de la suppléant.e, ainsi que d'au moins deux autres enseignant.es, participant à la formation et d'une personnalité qualifiée issue du monde socioprofessionnel de chacune des universités partenaires.

Annexe 6 : Modalités administratives / inscriptions

Dates et délais

Chaque université doit respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation.

Inscriptions administratives

- *Inscriptions à l'Université de Bakou pour les étudiant.es de l'université de Bakou*

Les étudiant.es de l'Université de Bakou qui participent à ce programme s'inscrivent selon les modalités administratives prévues par cet établissement.

- *Inscriptions administratives à l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiant.es de l'Université de Bakou*

Les étudiant.es de l'Université de Bakou qui participent à ce programme doivent effectuer, une fois sélectionné.es, une inscription en ligne sur le site Internet de l'Université Lumière Lyon 2.